

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUIN 2015**

**Délibération n° D-2015-215**

**Aménagement des espaces publics centraux - Protocole  
transactionnel pour l'acquisition de mobiliers**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/06/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/06/2015

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

**Excusés :**

Monsieur Romain DUPEYROU.

**Direction Espaces Publics**

**Aménagement des espaces publics centraux -  
Protocole transactionnel pour l'acquisition de  
mobilier**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-ville menés entre 2009 et 2013, un modèle de bancs et de chaises a été prescrit par le maître d'œuvre (modèle Acrobantico de chez Colomer). La Ville a accepté ce modèle, mais a demandé une modification du système de fixation au sol, pour pouvoir assurer aisément le démontage pour entretien, ainsi que le remplacement du bois exotique des lattes par un bois de pays.

Les bancs ont été posés et se sont rapidement révélés défectueux : écaillage de la peinture des piétements, rupture des vis de fixation des lattes en bois, éclatement et/ou torsion des lattes, instabilité des supports. Ces défauts ont entraîné une usure anormale du mobilier, et un danger pour les utilisateurs. Ils ont donc été déposés en grande partie.

Malgré plusieurs relances auprès du fournisseur, aucune correction n'a été possible. Le modèle n'était pas adapté à l'usage. Il a donc été décidé de supprimer ce mobilier pour le remplacer par un mobilier résistant et adapté aux contraintes d'entretien (modèle Opéra de chez Sineu Graff). Un accord de principe avait été trouvé pour la prise en charge financière d'un mobilier similaire. Cet accord consiste à répartir à part égale la dépense entre l'entreprise, le maître d'œuvre et la Ville, en considérant que chacun des intervenants possède une part de responsabilité :

- l'entreprise qui a posé ce mobilier défectueux ;
- le maître d'œuvre qui a imposé ce modèle ;
- la Ville qui a demandé des modifications au mobilier.

Il est prévu que la Ville assure l'acquisition sur les crédits existants de l'opération.

Pour formaliser cet accord, il est nécessaire de conclure un protocole transactionnel entre la Ville de Niort, le cabinet ENET DELOWY (maître d'œuvre de l'opération) et l'entreprise IDE VERDE (titulaire du marché de travaux). Le protocole porte sur 4 bancs pour la rue Victor Hugo et 8 bridges dont 6 pour la rue Victor Hugo et 2 pour la place du Temple, ces mobiliers ayant dû être déposés. Le coût de remplacement de ces mobiliers s'élève à 8 904,00 € TTC. Suivant les éléments du protocole, cette somme sera répartie par tiers, soit 2 968,00 € TTC pour chacun des partenaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole transactionnel entre la Ville de Niort, le cabinet ENET DELOWY et l'entreprise IDE VERDE ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX